

## Séance publique du 12 juin 2007

### Délibération n° 2007-4150

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale 2006-2008 avec les associations Allies, Uni-est et sud-ouest Emploi - Participations 2007**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les associations Allies, Uni-est et sud-ouest Emploi sont les structures porteuses des trois plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie) de l'agglomération lyonnaise, sur les thèmes :

- de la mobilité des personnes en insertion professionnelle,
- de l'application de l'article 14 du code des marchés publics soit la mise en œuvre de promotion de l'emploi et de l'insertion,
- de l'insertion dans les domaines artistiques et culturels,
- dans la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Elles expérimentent, depuis 2003, des actions innovantes et générant des résultats en matière d'insertion économique dans les domaines de :

- la mobilité, en proposant des offres temporaires et innovantes de transport à la demande pour lever les freins à la mobilité pour l'accès à l'emploi des personnes en insertion professionnelle,
- l'utilisation de la commande publique, pour développer des emplois à destination des personnes en insertion,
- l'utilisation des grands événements artistiques et culturels, pour développer des emplois à destination des personnes en insertion.

Dans le cadre d'une convention-cadre triennale renouvelée pour 2006-2008 par délibération du 12 juin 2006 et en accord avec l'État, la Communauté urbaine finance la consolidation et l'extension sur l'ensemble de son territoire de ces actions qui ont produit des résultats significatifs et qui s'inscrivent dans la démarche de la Communauté urbaine en matière de lien développement économique emploi et insertion :

Le présent rapport a pour objet d'arrêter la programmation des actions 2007 et leur financement.

#### *- La mobilité des personnes en insertion professionnelle*

Cette action, portée par l'association Uni-est et qui a généré 30 000 heures de travail en 2006 et 1 000 trajets pour 350 personnes en insertion par le biais d'un dispositif de transport à la demande, devrait bénéficier en 2008 d'une nouvelle organisation et d'un élargissement du partenariat. Le coût total du dispositif annuel est de 450 000 €.

Pour 2007, la participation de la Communauté urbaine, au titre de l'ingénierie sur la mobilité des personnes en insertion professionnelle, est de 16 200 €.

#### *- La mise en œuvre de la promotion de l'emploi et de l'insertion dans les marchés publics (article 14)*

Cette mission confiée à l'association sud-ouest Emploi est basée sur trois axes : ingénierie, animation et suivi-évaluation. Elle a permis en 2006 à 220 personnes en insertion de bénéficier d'un contrat de travail par la mise en œuvre des clauses d'insertion sur les marchés publics de la Communauté urbaine, du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) et des villes. Elle a concerné 350 personnes depuis le début du dispositif.

En 2007, l'enjeu pour la Communauté urbaine consiste, d'une part, à généraliser la clause sur ses propres marchés, telle que définie dans les objectifs de la charte achat et, d'autre part, à renforcer l'évaluation des résultats auprès des différents donneurs d'ordre de l'agglomération.

Pour 2007, la participation de la Communauté urbaine, au titre de l'ingénierie de l'animation et du suivi-évaluation sur la mise en œuvre de la promotion de l'emploi et de l'insertion dans les marchés publics (article 14) est de 30 000 €.

*- La démarche insertion dans le domaine artistique et culturel dans l'agglomération*

Depuis 1998, Allies a expérimenté un volet insertion dans le cadre de la biennale de la danse. En 2000, une mission d'ingénierie de projets d'actions d'insertion dans le domaine culturel et artistique s'est structurée, soutenue par l'État, la Région, l'Europe et la ville de Lyon.

La mission d'ingénierie existante comporte la mise en place d'un appui pour un développement des actions d'insertion auprès d'autres territoires et d'autres structures que les biennales de la danse et d'art contemporain, actuellement supports de la majorité des interventions.

Pour 2007, la participation de la Communauté urbaine au titre de l'ingénierie sur la démarche insertion dans le domaine artistique et culturel dans l'agglomération est de 15 000 €.

*- La démarche de lutte contre les discriminations à l'embauche par rencontre directe entre employeurs et demandeurs d'emploi (dating emploi)*

Cette mission, en liaison notamment avec la plate-forme emploi ville de Lyon et mise en œuvre par Allies, a consisté à expérimenter, en 2006, la mise en place de rencontres d'agglomération.

Les résultats suivants ont permis d'éviter les risques de processus discriminatoires par contacts directs des personnes : 53 entreprises mobilisées, 900 candidats concernés sur les trois rencontres, 50 personnes embauchées.

Pour 2007, la participation de la Communauté urbaine au titre de l'ingénierie sur la démarche dating emploi est de 10 000 €, auquel s'ajouterait un rattrapage de 5 000 € au titre de 2006.

Le coût total, pour la Communauté urbaine, de ces trois actions d'agglomération s'élève donc à 76 200 € pour 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

## **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution sous forme de subvention au titre des programmes 2007 à l'association :

a) - Uni-est, d'une participation financière de 16 200 €, pour la démarche mobilité des personnes en insertion professionnelle,

b) - sud-ouest Emploi, d'une participation financière de 30 000 €, pour la démarche insertion et marchés publics,

c) - Allies, d'une participation financière de 30 000 €, pour les démarches insertion dans le domaine artistique et culturel et dating emploi.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions correspondantes avec les trois associations.

**3° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,